



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240424-D2024_42_SI-AR

DECISION 2024-42

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'article R.2122-1 du Code de la commande publique,

Considérant que le bâtiment « Résidence d'Automne » à Cattenom est la propriété de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que ce bâtiment constitue une maison de retraite,

Considérant que la chaudière est tombée en panne et qu'une pièce (cuve de l'accumulateur gaz) doit être changée,

Considérant l'urgence de la situation à rétablir les systèmes d'eau chaude et de chauffage,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de fournitures d'un nouvel « accumulateur gaz à la Résidence d'Automne » est conclu le 24 avril 2024 avec l'entreprise HOERRMANN – SPIES 38 Boucle du Ferronnier à 57170 TERVILLE – THIONVILLE, pour un montant de 15 610,56 € H.T. soit 17 171,62 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 24 avril 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024

